

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20100003

Fonds d'intervention Local 2010. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 2009 en a précisé le montant pour l'exercice 2010.

Je vous propose de procéder à la répartition des enveloppes 2010, par quartier, selon les clefs de répartition utilisées sur l'exercice 2009 à savoir :

- une base selon la population du quartier,
- la prise en compte d'une majoration pour les quartiers classés en politique de la Ville,
- la répartition de l'enveloppe précédemment consacrée aux comités de quartiers.

Le montant de chaque enveloppe s'établit ainsi à l'identique des montants 2009.

Quartiers	FIL 2010
Bordeaux Maritime	53 100
Grand Parc / Paul Doumer	53 700
Centre Ville	54 400
Victor Hugo / Saint Augustin	53 900
Saint Michel / Nansouty / Saint Genès	53 700
Bordeaux Sud	58 300
Bastide	42 300
Caudéran	54 600
TOTAL	424 000

Il est prévu de reporter sur 2010 les crédits ouverts sur l'exercice 2009 non consommés. Ces reports feront l'objet d'une délibération ultérieure, lors de la DM 1.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une première affectation de ces crédits sur les quartiers Saint-Michel Nansouty Saint-Genès / Bastide / Bordeaux Sud / Centre Ville / Victor Hugo Saint-Augustin / Bordeaux Maritime, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2010 : 53 700 euros

Report 2009 : 220,66 euros

Séance du lundi 25 janvier 2010

Total disponible : 53 920,66 euros

Affectation proposée : 6 300 euros

Reste disponible : 47 620,66 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les flammes d'Aquitaine	Aide à l'achat d'instruments de musique, aux frais de déplacement, à la location de salles pour les répétitions et à l'organisation d'une initiation dans le quartier	500
CREAQ – Centre régional d'éco- énergétique d'Aquitaine	Programme de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans le cadre du bâti ancien	2 250
Comité de bienfaisance du Quartier Simiot	Activités diverses de l'association (galette, lotos, sorties...)	1 000
SADI – Association de Solidarité, d'Animation et de Défense des Intérêts du quartier Bordeaux Saint- Genès	Activités diverses de l'association (galette, repas de quartier, concert...)	550
Théâtre Populaire Job	Soutien aux activités théâtrales de l'année	1 000
Comité d'animation, de bienfaisance et de défense des intérêts du Quartier Nansouty	Soutien aux activités diverses de l'association	1 000
TOTAL		6 300

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2010 : 42 300 euros
 Report 2009 : 7 961,55 euros
 Total disponible : 50 261,55 euros
 Affectation proposée : 1 500 euros
 Reste disponible : 48 761,55 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association PROCOM	Aide à la médiation et à l'accompagnement des familles ROMS du quartier	1 500
TOTAL		1 500

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2010 : 58 300 euros
 Report 2009 : 2 258,07 euros
 Total disponible : 60 558,07
 Affectation proposée : 4 000 euros
 Reste disponible : 56 558,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
GIAA – Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	Participation au financement du projet « cyber-café pour déficients visuels »	2 000
La Boulangerie	Mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans les écoles du quartier Belcier / Carle Vernet	1 500
Association des commerçants du marché des Capucins	Financement d'une animation au Marché des Capucins pour le lancement du livre « Portraits de Quartier »	500
TOTAL		4 000

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2010 : 54 400 euros
 Report 2009 : 27 701,51 euros
 Total disponible : 82 101,51 euros
 Affectation proposée : 3 000 euros
 Reste disponible : 79 101,51 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité des fêtes, de bienfaisance et de défense du	Aide aux activités diverses de l'association (pique-	3 000

Séance du lundi 25 janvier 2010

quartier Saint-Seurin	nique, galette, goûter, sorties, visites, bridge...)	
TOTAL		3 000

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2010 : 53 900 euros

Report 2009 : 8 838,03 euros

Total disponible : 62 738,03 euros

Affectation proposée : 1 300 euros

Reste disponible : 61 438,03 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité des fêtes, de bienfaisance et de défense des intérêts du quartier Danguilhem-Emile Zola-Barrière de Pessac	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
TOTAL		1 000

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Direction du Développement Economique	Participation à une réunion de sensibilisation au développement durable, organisée par le Développement Economique	300
TOTAL		300

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2010 : 53 100 euros

Report 2009 : 1 429,81 euros

Total disponible : 54 529,81 euros

Affectation proposée : 20 405,40 euros

Reste disponible : 34 124,41 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
-------------------------------------	---------------	----------------------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

Association sportive école Charles Martin	Financement d'activités periscolaires (cycle vélo, sortie de fin d'année, championnat d'échecs) pour les enfants de l'école Charles Martin	965
BPSS – Bureau de Prévention Sécurité Secours	Aide au fonctionnement	3 500
Association des Entreprises du Parc d'Activités de Bordeaux Nord	Augmenter en 2010 le financement du Rondier pour la sécurité des personnes et des entreprises du Parc d'Activités	2 500
Bordeaux Maritime Sauvetage Secourisme	Aide à l'achat de matériel de secourisme et pour la section sportive	1 500
Urban Vibrations School	Organiser des journées d'échanges et de rencontres en plusieurs temps, entre des artistes de la scène nationale, des artistes locaux et le public, dans les quartiers des Aubiers et du Lac	1 800
Antigone	Aide à la mise en place d'un atelier-réalisation de deux reportages	2 800
Atelier Graphite	Financement de la permanence d'un écrivain public	6 890,40
ADIQ – Association de défense des intérêts du quartier de Bacalan	Aide au fonctionnement	450
TOTAL		20 405,40

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- valider la répartition par quartiers proposée pour l'année 2010 dans le tableau présenté dans ce rapport,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce dossier pas de difficultés particulières. Il s'agit du FIL. Je crois, après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, qu'elles sont tout à fait conformes à nos prévisions.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire une remarque d'ordre général sur les enveloppes affectées dans le cadre du FIL.

Elles ne sont pas toutes entièrement dépensées. Je noterai en particulier le cas de La Bastide qui conserve un reliquat de 7.961,55 euros, celui de Victor Hugo / Saint-Augustin de 8.838,03 euros, et enfin le centre ville qui a quant à lui conservé 27.701,51 euros, soit la moitié de son enveloppe 2009. C'est à croire que dans certains quartiers il n'y a pas de besoins, pas d'actions à soutenir ni d'associations en demande.

Sans vouloir donner de leçon je vous ferai simplement remarquer que sur de mêmes territoires les Conseillers Généraux ont quant à eux distribué l'intégralité de leur FDAEC.

Plus particulièrement le FIL 2010 affecte, entre autres subventions, 3.500 euros à une association nouvelle venue installée depuis le 15 décembre 2009 dans des locaux réaffectés dans l'enceinte même de la mairie de quartier de Bacalan. Elle bénéficie de 4 employés. Celle-ci a pour nom : Bureau de Prévention Sécurité Secours. Son logo inscrit sur la porte fait apparaître les lettres BPSS 33. Assemblage de lettres peu judicieux, d'autant plus qu'il y est rajouté la mention fort peu accueillante pour une association censée aider les habitants, « Accès interdit à toutes personnes étrangères au service ».

Au vu de la première plaquette diffusée sur le quartier nous avons été frappé par la juxtaposition des logos de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air avec celui de la Mairie de Bordeaux. Se sentiraient-ils investis d'une accréditation officielle, voire municipale, et pourquoi pas ministérielle ?

En avançant dans la lecture de ce premier document nous avons constaté que cette association était créée par d'anciens militaires en invalidité proposant de mettre en commun et de transférer des savoir-faire professionnels vers des populations civiles. Suivant leurs écrits cette association sera, je cite : « propre et bien portée ». « Notre présence doit être sécurisante » disent-ils encore.

Nous ne doutons pas des compétences professionnelles de ces militaires de carrière acquises en particulier dans la Légion, mais de là à les transférer à une population qu'ils qualifient de civile... Ne le sont-ils pas eux-mêmes ? Là nous ne voyons pas le rapport et nous en sommes alarmés.

Quant à se qualifier d'association « propre et bien portée », qu'est-ce que cela veut dire ? Les associations en charge de la médiation sur le quartier de Bacalan telles que la Régie de quartier, l'UBAPS et le Centre d'animation seraient-elles à l'inverse sales et mal portées ?

Dans leurs propositions figure la sécurité face aux catastrophes naturelles, aux risques de la route, mais surtout face à la délinquance. Là encore nous sommes inquiets des moyens qu'emploiera cette association dont les membres ne se prévalent que de leur formation militaire pour traiter des problèmes aussi délicats que la délinquance.

Que fait la police ? Cette association a-t-elle vocation à suppléer la police de proximité ? Rentrera-t-elle dans le cadre d'une action de dimension nationale ?

Dernière minute, sans doute conscients ou avertis des propos maladroits figurant sur ce document, les membres de l'association ont rectifié le tir en distribuant une seconde plaquette où ne figurent plus ni les logos de la Ville, ni des Armées de Terre et de l'Air, pas plus que leurs états de service. Il n'en demeure pas moins que les paroles s'envolent avec le vent, mais les premiers écrits restent.

L'association n'appelle même plus aux dons ou à l'adhésion. Par contre ils en rajoutent une couche en se qualifiant de médiateurs.

Si j'en crois le contenu de la délibération 20100023 dont nous allons débattre un peu plus loin, il est question de la mise en place d'une charte de la médiation citoyenne. Répondent-ils aux critères prescrits ? Quelle est leur formation ?

Lorsque vous entrez sur le quartier de Bacalan et que vous levez les yeux vous pouvez voir, reste d'Evento, le mot illuminé « Res Publica ». Ici aussi nous sommes en République. Nous ne sommes ni terre de mission ni champ de manœuvre.

Les Bacalanais ne méritent pas d'être traités de la sorte. En laissant le champ libre à une association aux objectifs aussi peu clairs vous risquez, Monsieur le Maire, d'ouvrir la boîte de pandore.

Je vous demande donc de reconsidérer l'accréditation que vous accordez à cette association.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, juste pour rappeler notre abstention comme toujours tant que les maires adjoints proposeront seuls ces listes de subventions au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Je voulais également dire deux mots sur l'association dont vient de parler Mme DIEZ, Monsieur le Maire, pour vous indiquer les limites de ce fonctionnement du Fonds d'Intervention Local et de la façon dont un maire adjoint de quartier peut prendre des décisions, peut décider d'aider telle ou telle structure indépendamment d'un débat collectif qui permettrait d'avoir une meilleure visibilité des tenants et des aboutissants dans une cohérence de quartier.

Martine DIEZ a eu raison de rappeler l'existence sur Bacalan d'une forte cohérence d'actions en termes de prévention en lien avec les acteurs professionnels du quartier qui sont de différentes compétences : Conseil Général, Etat, ou municipales.

Il eut été intéressant de réunir ces partenaires pour voir l'opportunité d'aider l'arrivée d'une nouvelle association ayant un certain nombre de principes tels que Martine DIEZ les a évoqués qui sont évidemment choquants pour beaucoup de personnes qui ont lu la plaquette de présentation de cette association. Cela aurait permis une définition de l'aide ou pas de ce Fonds d'Intervention Local, mieux appropriée à la situation en termes, je répète, de concertation utile et nécessaire. Abstention.

M. LE MAIRE. -

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Merci Monsieur le Maire. Je vais répondre à ces grands mots prononcés par Mme DIEZ, pour dire qu'effectivement ce n'est pas une association où l'on retrouve le mari de Mme DIEZ, ou bien les amis de Mme DIEZ ou de M. MAURIN dans son Conseil d'Administration.

C'est une association loi 1901 qui a été créée en 2001, qui œuvre notamment à Floirac et que nous avons eu l'occasion de rencontrer. Elle a fait son changement de siège pour Bacalan.

Lors d'un conseil de quartier elle s'est présentée spontanément à nous quand il y a eu des questions, c'était au vélodrome, rappelez-vous Monsieur le Maire, sur les problèmes qui ont lieu sous le pont d'Aquitaine.

Depuis mars 2008, vous le savez, j'ai lancé un atelier Prévention Sécurité avec des riverains qui nous demandent sans cesse de l'aide par rapport aux incivilités qu'ils peuvent connaître sur ce territoire qui vont au-delà du seul comportement que peut traiter la police.

C'est pour cela qu'avec ces associations dans cet atelier qui est ouvert et public nous avons décidé en lien avec le service de la politique de la ville de prendre contact avec cette association. Ils nous ont présenté un programme très intéressant.

Ils ont aujourd'hui, effectivement, des locaux qui sont au-dessus de la mairie de quartier, mais qui sont des locaux CCAS qu'ils payent 1200 euros à l'année, avec 4 contrats aidés qu'ils ont pu conclure à cette occasion.

Ce sont des militaires qui vous ont défendus, qui ont défendu notre Patrie dans d'autres terres, qui ont été blessés et qui font là une reconversion.

Je suis allée avec eux sur le terrain. Ça se passe très bien. Ils ont des premiers contacts très très intéressants avec la communauté des Gitans et des Manouches.

Nous avons repéré avec les associations existantes que ce lien était un peu difficile.

Cette association BPSS a pour but d'amener les jeunes de 18 / 25 ans, nous leur avons bien donné cette mission, vers les structures existantes comme la Mission de l'emploi, vers des formations sur l'illettrisme, vers le centre d'animation, vers l'Amicale laïque, bref, vers tous ces acteurs vers lesquels ils ne vont pas aujourd'hui naturellement.

C'est un projet pilote d'une année. Nous nous sommes donnés une année pour savoir si ces acteurs pouvaient contribuer à ramener une certaine sérénité sur ce territoire en lien avec les associations des riverains des Quatre Chemins notamment.

Voilà pour répondre à cette question.

Je voulais aussi dire tout à l'heure à M. PAPADATO que pour le collège et pour la salle des sports, c'est de la compétence du Conseil Général, puisqu'il y a un collège.

Nous avons proposé au Conseil Général de mettre à disposition un terrain. Nous leur proposons même, une fois ce bâtiment construit, de l'entretenir. Que pouvons-nous faire de plus ?

Je pense qu'effectivement il y a absence d'explications claires du Conseil Général sur ce dossier.

Il faudrait arrêter, parce que les Bacalanais ne sont pas dupes, de dire que ce quartier est oublié de la Mairie de Bordeaux. Bien au contraire.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit et sur ce que vient de déclarer Mme DELATTRE.

Nous ne pouvons tolérer cette façon de fonctionner. L'implantation de cette association, aux dires de Mme DELATTRE, ne servirait qu'aux riverains des Quatre Chemins. On sait qu'il y a des problèmes, et c'est la seule réponse que vous avez pour tranquilliser l'esprit de ses habitants.

Je suis désolée, il existe une police. On n'a pas besoin d'être fliqués outre mesure avec une association qui déjà n'a même pas fait la démarche de se présenter auprès de qui que ce soit, je dis bien auprès de qui que ce soit dans le milieu associatif.

Il y a eu les vœux des associations, on ne les a pas vus. Avant ça il y a eu d'autres manifestations, on ne les a toujours pas vus.

C'est vraiment peu agréable de voir arriver ce genre d'association qui va ni plus ni moins que régenter et faire le travail à la place de la police.

Je trouve ça un tant soit peu déplorable.

M. LE MAIRE. -

Moi ce que je ne peux pas accepter c'est que se crée à Bacalan une espèce de commissariat politique d'approbation préalable des associations.

Je sais bien que sur ce territoire la vie associative est très organisée, très structurée, j'allais presque dire très cadenassée. Eh bien, il n'est peut-être pas absolument obligatoire d'avoir sa carte du parti socialiste pour créer une association.

Donc je ne peux pas accepter l'idée qu'il faudrait d'abord aller se présenter devant Mme DIEZ pour pouvoir travailler sur ce secteur. J'ai été très choqué par la façon de dire : une nouvelle association ne peut s'exprimer que si elle a reçu la bénédiction des associations existantes. Ça c'est vraiment une procédure très anti-démocratique.

Deuxièmement, Mme DELATTRE nous dit que c'est une expérience. Il est convenu que l'action de cette association devra être regardée de très près, qu'un bilan de son activité devra être présenté ici avant toute reconduction de la subvention. On va lui laisser une chance. Il n'y a pas de raison de ne pas lui laisser sa chance si Mme DELATTRE se porte garant de la qualité de son travail.

Sur l'ensemble du FIL, qui est-ce qui vote contre ?

Qui est-ce qui s'abstient ?

Merci.

ADOpte A LA MAJORITE

**ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

D -20100004

Immeubles appartenant à la Ville de Bordeaux et gérés par l'opac aquitanis. Compte prévisionnel de gestion. Année 2010. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément au contrat de gérance en date du 5 mars 1997, la Ville de Bordeaux a confié à l'OPAC AQUITANIS la gérance des cités d'habitation Claveau, Charles Martin, Saint-Augustin, Bouguereau, Parc des Sports, ainsi que des logements du patrimoine diffus.

Cette gérance concerne 42 logements HLM, 15 logements diffus et 4 garages.

Le financement de la construction de ces bâtiments ayant été assuré par la Ville de Bordeaux, propriétaire de ces immeubles, celle-ci continue à assurer la charge des emprunts qu'elle a dû contracter.

Afin d'en atténuer l'incidence financière, il est prévu que l'Office Public d'Aménagement et de Construction Aquitanis lui verse l'excédent de recettes résultant de sa gestion.

Pour ce faire, cet organisme nous a transmis, pour être soumis à votre avis, le compte prévisionnel de gestion pour l'exercice 2010.

Ce compte s'établit comme suit :

Recettes	185 439 euros
Dépenses	184 796 euros

faisant apparaître un excédent de recettes d'un montant de 643 euros.

Celui-ci est à reverser à la Ville comme stipulé à l'article 2 du contrat de gérance du 5 mars 1997 et prévu dans ses comptes fonction 0, service généraux, sous fonction 02 administration générale, rubrique 020 administration générale de la collectivité nature 752 revenus des immeubles.

Ce budget a été établi avec une augmentation de loyer de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce compte prévisionnel de gestion et sur le programme de grosses réparations.

M. MARTIN. -

Il s'agit d'un dossier relatif à l'OPAC Aquitanis, le compte prévisionnel de gestion. Pas de difficultés particulières. Chacun sait qu'Aquitanis gère un certain nombre d'immeubles appartenant à la Ville.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100005

Cession à la société Icade promotion logement d'une parcelle de terrain située rue Georges Rioux rue Colette. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire dans la ZAC de L'hôpital des Enfants d'une parcelle de terrain cadastrée EH 239, de forme approximativement triangulaire, située à l'angle de la rue Colette et de la rue Georges Rioux. Cette emprise était destinée à l'aménagement d'un square de quartier.

La quatrième modification du PLU, intervenue en novembre, a rendu ce terrain constructible ce qui permet à l'aménageur, la société ICADE Promotion Logement de réaliser une opération de logements et services prenant en compte les 700 m² de SHON affectés à la parcelle.

Pour rendre viable son projet, l'aménageur doit se porter également acquéreur de la propriété mitoyenne cadastrée EH 8 appartenant à un tiers privé, pour un montant de 90 000 € environ, et démolir les constructions qui y sont implantées.

Cette propriété, réunie à celle de la Ville et à l'emprise restant propriété de la société ICADE cadastrée EH 240 et EH 249, permettrait ainsi de réaliser 18 logements en accession et 2 commerces en rez-de-chaussée sur 1 520 m² de SHON environ.

Il s'agit toutefois d'une opération complexe techniquement en raison de la faible profondeur des parcelles et qui ne permet pas à la Société ICADE de se porter acquéreur de la parcelle communale à un prix supérieur à 100 000 € (en tenant compte du fait qu'elle a déjà assumé la démolition de la chapelle et des bâtiments annexes. L'ensemble de ces démolitions y compris la parcelle privée mitoyenne est estimé à 30 000€).

Cette cession, qui permettra d'achever cette opération d'aménagement communautaire, est envisagée, au regard des contraintes évoquées, à un prix inférieur à l'évaluation domaniale réalisée par France Domaine le 9 novembre 2009, qui ressort à la somme de 274 000 € pour une surface au sol de 457 m².

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- La cession à la société ICADE de la parcelle cadastrée EH 239 située rue Colette selon les modalités et motifs exposés ci-dessus pour une somme de 100 000 €.
- L'encaissement au budget de l'année en cours de cette somme.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette opération.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la cession à ICADE Promotion Logement d'une parcelle de terrain située rue Georges Rioux. C'est une affaire très ancienne. C'est un délaissé de terrain, si je puis dire. Beaucoup de réflexions ont été faites sur son devenir : parking, c'est bien évidemment trop exigü, petit jardinet alors qu'il y en a un autre à côté.

Finalement la décision a été prise de faire des logements. Cela n'a pas été une décision facile parce qu'ICADE a dû parallèlement acheter la maison mitoyenne pour que le terrain soit suffisamment grand pour bâtir.

En définitive cela terminera bien l'ensemble de ce secteur.

C'est la Communauté Urbaine qui avait donné ce terrain à la Ville de Bordeaux à l'époque.

Actuellement nous avons une vente qui s'élève à 100.000 euros, qui est un peu en décalage par rapport à France Domaine. Mais pour les raisons que je viens d'indiquer nous avons considéré que ça terminerait bien le projet, d'autant qu'ICADE a eu pas mal de frais, notamment de démolition des bâtiments qui étaient dans le secteur. Cela devrait équilibrer le projet.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération vous nous demandez d'approuver la vente à un promoteur immobilier d'un terrain situé dans le quartier Argonne / Simiot, à l'angle de la rue Colette et de la rue Georges Rioux.

Je voulais vous témoigner évidemment notre surprise et notre opposition à cette cession pour quatre petites raisons.

D'abord, Monsieur le Maire, vous ne tenez pas votre engagement. Vous revenez sur une vieille promesse que vous aviez faites aux riverains selon laquelle cette parcelle serait dédiée à un square de quartier.

J'ai retrouvé les articles de presse, Sud-Ouest en avait beaucoup parlé, et les délibérations de la CUB et de la Mairie à l'époque du débat sur le lancement de cette ZAC Hôpital des Enfants. On y retrouve un fort attachement des habitants à un espace vert supplémentaire.

J'ai même cru lire dans une délibération de la CUB – vous allez peut-être pouvoir m'éclairer à ce sujet – que le projet de square avait fait l'objet d'une subvention de cette dernière en faveur de la Mairie, justement pour la réalisation de ce square.

Bref, tout le monde s'attendait à ce que ce square voit le jour.

Deuxième raison, Monsieur le Maire, vous refusez la concertation avec les riverains. J'ai assisté au conseil de quartier qui selon vos propos sont des lieux de concertation, des lieux d'échanges avec les riverains. Jamais vous n'avez informé, pas plus que votre maire adjoint, les habitants du quartier de votre projet de vendre ce terrain à un promoteur immobilier.

Vous prenez les riverains en traître. Vous confirmez à ceux qui étaient déjà sceptiques que vos conseils de quartiers sont des occasions de faire diversion et de ne surtout pas interroger les habitants sur des sujets qui les concernent au quotidien.

Troisième point, Monsieur le Maire, vous faites un cadeau encore une fois à la promotion immobilière.

S'il s'était agi de logements sociaux on aurait pu comprendre la démarche. Mais en l'occurrence ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, les services fiscaux ont évalué le montant de la parcelle à 274.000 euros. Or, vous la vendez 100.000 euros. Un prix d'ami, pour reprendre vos propos, en quelque sorte.

Vous bradez le patrimoine municipal, autrement dit l'argent du contribuable bordelais, au bénéfice de la promotion immobilière dont personne nous dit pourtant qu'elle est en grande difficulté.

Sur cette délibération il faudra quand même nous expliquer pourquoi vous le vendez en dessous du prix des Domaines, et pas la raison que vous nous invoquez là, mais la raison qui est attendue par la jurisprudence. C'est-à-dire quel caractère social vous pourriez justifier pour descendre de manière très substantielle en dessous du prix des Domaines. C'est quand même plus de deux fois moins cher que le prix évalué par les services fiscaux.

Quatrième et dernière raison, Monsieur le Maire, nous vous prions de renoncer, aimablement, à votre projet. Faisons de cette zone - voyez que votre opposition peut être constructive - un espace de propreté innovant.

Nous vous demandons de renoncer à cette délibération et nous vous invitons à aller demander l'avis des habitants des rues Colette, Georges Rioux... enfin de toutes les rues qui sont autour de cet espace et qui vivent dans le quartier.

Nous vous faisons une proposition qui pourra être discutée avec les habitants. Si vous vous baladez dans ce quartier vous noterez que de nombreux riverains y promènent leur chien. Conservez l'idée de créer un square et réservez-y un espace de propreté permettant à nos amis les bêtes d'y déposer ce que nous ne voulons pas trouver sur les trottoirs de la ville.

Les opportunités foncières sont très rares dans ce quartier, profitons de cet espace pour imaginer un vrai débat avec les riverains et un espace utile au quartier.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques éléments de réponse par rapport à cette délibération.

Effectivement, il était initialement prévu un espace vert. Il se trouve qu'en traversant la route, et quand je parle de route, c'est une rue, on tombe sur le jardin de la Maison Internationale. Il y a un espace au cœur de la ZAC qui est à 10 mètres à tout casser du terrain que vous évoquez.

Donc il est apparu pour finaliser cette ZAC que pour ce terrain la question de l'espace vert n'était pas l'usage le plus approprié.

La question des crottes de chiens est là utilisée de manière très politique. Il n'est pas impossible d'aménager un espace pour nos amis les bêtes à l'intérieur du jardin de la Maison Internationale. S'il n'existe pas aujourd'hui nous pourrions tout à fait le réaliser demain.

Concernant le fait que nous serions en train de mentir aux habitants, justement non. Lors du dernier conseil de quartier, en visite préalable nous sommes passés à proximité de ce terrain sur lequel je veille constamment – les services pourront en témoigner – depuis un certain nombre de mois, et lors du conseil de quartier en suivant, Monsieur le Maire, vous avez évoqué les différentes pistes en parlant d'une construction possible, puisque je rappelle que nous sommes ici dans une ZAC.

Vous parlez d'un cadeau à la promotion immobilière. On voit bien là le double langage : d'un côté les grands méchants de l'immobilier et de l'autre côté on nous explique qu'on manque de logements et qu'il faut des logements supplémentaires.

Je trouve ça un peu dommage. Dans ce quartier-là il y a eu une densification urbaine, certes. Il reste cet îlot qui peut être je crois exemplaire, qui peut donner lieu à des constructions raisonnables, et que ceci soit parfaitement accepté et compris par le quartier.

Enfin, par rapport au prix, je crois qu'il y a des raisons très concrètes que Hugues peut peut-être évoquer. Mais il l'a déjà rappelé. Il y a des coûts importants qui ont été supportés par l'aménageur ICADE, ce qui justifie un prix inférieur.

Et deuxième élément important, la ville n'est pas en mesure de réaliser une plus-value sur ce terrain qui se situe dans le cadre d'une ZAC. Il y a des règles très précises là-dessus.

Je vois bien ici votre envie de faire naître la polémique dans le quartier. J'ai envie de dire : allons-y. C'est très poujadiste. Surtout pas de voisins. Surtout je veux conserver mon petit espace. « Pas dans mon jardin », comme le dit si bien la réplique.

Eh bien me concernant, j'aurai s'il le faut le courage d'aller en parler devant les riverains et d'expliquer cette décision qui relève de l'intérêt général et non pas de l'intérêt particulier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je remercie M. ROBERT d'avoir apporté tous les éléments de réponse. Je n'ai rien à y ajouter.

Cette opération de la ZAC de l'Hôpital des Enfants est une magnifique réussite. Il faut se souvenir de ce qu'était ce quartier il y a 10 ou 15 à peine. Le jardin est très agréable et très fréquenté. Tous les habitants qui résident dans ce secteur en sont parfaitement heureux. Donc cette opération terminera très très bien la ZAC.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous aurions voté cette délibération si le projet que vous avez défini et que la société ICADE a proposé avait tenu compte de votre remarque précédente dans le débat sur le Projet Social de la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire d'être beaucoup plus ambitieux en termes de proportion de logements sociaux. Là en l'occurrence, 30% de logements sociaux cela aurait fait 6 logements qui n'auraient pas été en accession libre et donc ça nous aurait complètement convenu, et ça justifiait également un prix des Domaines inférieur.

M. LE MAIRE. -

Dans la ZAC de l'Hôpital des Enfants il y a 30% de logements locatifs sociaux. Notre objectif est atteint.

Je vois qu'il y a encore beaucoup d'inscrits. On ne va pas prolonger les débats. On va passer à la suite. Je mets aux voix.

M. ROUYEYRE. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non. Le règlement intérieur... c'est très bien. M. ROUVEYRE vous avez déjà parlé.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

**VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

D -20100006

**Restauration du personnel municipal. Accueil dans le restaurant administratif de la trésorerie générale de la Gironde.
Convention. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 20090378 en date du 20 juillet 2009 et n° 20090673 en date du 21 décembre 2009, vous avez entériné la signature de conventions avec différents partenaires pour accueillir le personnel municipal dans le cadre de la restauration.

Depuis la signature de ces conventions, les restaurants administratifs des différents organismes concernés délivrent quotidiennement des repas aux agents municipaux.

Cependant le nombre de places demeurant limité il est nécessaire de faire appel à de nouveaux points de restauration parmi lesquels la Trésorerie Générale de la Gironde, située à proximité de l'Hôtel de Ville et qui a été sollicitée afin de connaître ses possibilités d'accueil du personnel municipal.

Ainsi « l'Association de Gestion du Restaurant Administratif de la Trésorerie Générale de la Gironde (AGRA TG 33) », accepte d'accueillir du personnel municipal.

Du fait de la participation employeur, le prix du repas reviendra à 3€ pour les agents.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le principe de ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider du versement par mandat administratif des sommes dues au titre de la participation au prix des repas,
- imputer ces dépenses sur le budget de la Ville, au chapitre 012 – fonction 020 – nature 6488 des exercices correspondants.

CONVENTION

Entre d'une part,

L'ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE (AGRA TG 33), 24 rue François de Sourdis 33000 BORDEAUX, représentée par Monsieur Gérard LAGARDERE, dûment autorisé par statuts.

D'autre part,

La VILLE DE BORDEAUX, Hôtel de ville 33077 BORDEAUX Cedex, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ, dûment autorisé par Délibération n°..... en date du....., reçue en Préfecture le.....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

LE RESTAURANT DE LA TRESORERIE GENERALE (AGRA TG 33), accueille à compter du 1er janvier 2010 le personnel de la VILLE DE BORDEAUX dans la limite d'une vingtaine de personnes.

Les agents de la VILLE DE BORDEAUX inscrits au restaurant sont autorisés à prendre leurs repas de midi les jours ouvrables, au RESTAURANT DE LA TRESORERIE GENERALE, AGRA TG 33, 24 rue François de Sourdis 33000 BORDEAUX.

ARTICLE 2 :

Le prix du repas global comporte une admission à 4,65 €, tarif 2009 modifiable au mois de mai 2010, auquel se rajoute le plat et périphérique que prend le convive.

Chaque agent de la VILLE DE BORDEAUX acquittera pour un repas complet (1entrée, 1plat et 1 dessert) le tarif consenti de 3,00 €, tout supplément étant à la charge du convive. Ce montant évoluera au gré du prix du repas facturé par le restaurant AGRA TG 33.

La VILLE DE BORDEAUX s'engage à se soumettre aux éventuelles modifications du tarif fonctionnaire de passage défini en Conseil d'Administration ou en Assemblée Générale.

La VILLE DE BORDEAUX s'engage à verser à l'association gestionnaire une subvention couvrant la différence entre le prix du repas payé par l'agent et le prix du tarif fonctionnaire de passage.

Les subventions seront réclamées directement à la VILLE DE BORDEAUX (tableau récapitulatif mensuel ou trimestriel) par le restaurant AGRA TG 33.

Les sommes dues seront versées, dans les délais les plus courts par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal du Restaurant.

ARTICLE 3 :

L'admission de la clientèle au restaurant s'effectuera dans les conditions ci-après :

↳ un badge magnétique sera remis à chaque client après avoir rempli un dossier d'inscription. Ce badge fait l'objet d'une caution de 5 euros à verser à l'inscription.

↳ le badge devra être crédité directement par l'adhérent à la caisse du bar (chèque, espèces ou carte de crédit).

↳ au fur et à mesure du passage en caisse au niveau du self, la carte sera débitée automatiquement du montant du repas complet (1plat + 2 périphériques) et de ses éventuels suppléments. Aucun débit sur la carte de l'agent VILLE DE BORDEAUX ne peut être autorisé.

Séance du lundi 25 janvier 2010

↳ les agents de la VILLE DE BORDEAUX sont tenus de venir déjeuner aux horaires suivants : 12h45 - 13h30.

↳ les agents qui viendraient manger en dehors de ces horaires se verraient systématiquement surfacturés, le prix de leur repas ne faisant alors l'objet d'aucune participation.

ARTICLE 4 :

La VILLE DE BORDEAUX s'engage à fournir la liste régulièrement mise à jour des adhérents susceptibles de déjeuner au restaurant.

ARTICLE 5 :

Le Restaurant AGRA TG 33, déclare être normalement assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile et, en particulier, pour les risques d'intoxication alimentaire.

ARTICLE 6 :

La présente convention prend effet le..... pour une durée de un an et sera renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée tous les ans à la date anniversaire moyennant un préavis de 2 mois.

ARTICLE 7 :

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux, le

Le représentant de la ville de Bordeaux	Le responsable de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif de la Trésorerie Générale (AGRA TG 33)
---	---

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100007

Modification de poste. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20090674 du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux au 31 décembre 2009.

Or, dans le cadre de l'évolution de la Direction des Achats et Marchés vers la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique, présentée en Comité Technique Paritaire le 21 octobre dernier, il est aujourd'hui nécessaire de modifier le poste d'adjoint au directeur, ceci afin de mettre en adéquation les missions et responsabilités de ce poste avec le grade afférent. Par conséquent, il est proposé de modifier ce poste en un poste de contractuel permanent de catégorie A en référence au grade d'attaché territorial.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'attaché territorial (indice majoré 643 au maximum) et au régime indemnitaire afférent.

Aussi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

☞ adopter la mesure qui précède,

☞ accepter la modification du poste précité et autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat,

☞ autoriser M. le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

M. MARTIN. -

Le restaurant du personnel. C'est une nouvelle convention avec la Trésorerie Générale, ce qui va nous permettre progressivement de pouvoir nourrir dans les meilleures conditions possibles l'ensemble de nos agents.

Le dernier dossier concerne une modification de poste qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions sur ces 2 dossiers ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Pas d'opposition. Mais où en est-on sur la vente des lieux de Gaz de Bordeaux ? Normalement on devait avoir un rapport présenté en janvier.

M. LE MAIRE. -

Ça n'a rien à voir, mais ça y est, on discute. Dès que la négociation sera terminée on vous rendra compte. C'est un peu plus long que prévu. Donc ça sera en février, pour défendre mieux les intérêts de la Ville.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Si, si. On en a déjà parlé, c'est une excellente défense.

Il y a deux façons de concevoir ces sociétés c'est de les appeler promoteurs immobiliers, c'est-à-dire des aigrefins qui vraiment cherchent leur plus grand profit. On peut aussi les baptiser de constructeurs de logements. C'est tout à fait différent. C'est un peu les deux.

ADOPTE A L'UNANIMITE